A propos du "Vicaire"... il y a 20 ans

25 août 2017
Print

Jean RODHAIN, « A propos du "Vicaire"… il y a 20 ans », *Messages du Secours Catholique,* n° 139, mars 1964, p. 3.

A propos du « Vicaire »… Il y a 20 ans

Un procès en Allemagne met actuellement en accusation les bourreaux d'Auchwitz. Les témoignages apportés prouvent que, dans ce camp, l'horreur du traitement dépasse tout ce qu'on pouvait imaginer.

Une pièce à Paris, « le Vicaire », provoque la question : Pour éviter ces horreurs, qui devait intervenir ? Et qui est intervenu ?

Chacun ne peut parler que de ce qu'il sait. Je sais que l'Église, en France, est intervenue. EN 1942, 1943, j'ai eu l'honneur d'accompagner le Cardinal Archevêque de Paris dans certaines de ses interventions. Je m'en souviens avec précision et acuité. Car, en 1942 et 1943, quand il fallait obtenir des interventions, on pouvait tourner pendant longtemps et frapper à beaucoup de portes avant de trouver « quelqu'un » qui ose intervenir. J'aimerais que les juges qui surgissent 20 ans après, et sans danger en 1964, veuillent bien se souvenir du temps où ils se dérobaient quand j'allais frapper à leur porte en ces heures noires.

L'histoire des interventions de S. Em. Le Cardinal Suhard sera publiée un jour, à son heure.

En attendant, voici deux documents non confidentiels, puisqu'on peut les trouver dans la Semaine Religieuse de Paris d'Octobre 1944.

Note suite au texte du Cardinal Suhard :

En réalité, tous les pays du monde sauf un (la France) avaient signé avant la guerre, au congrès de Tokyo, une convention pour la protection des personnes civiles en temps de guerre. Cette convention n'aurait certes pas donné de scrupules aux fonctionnaires de Bergen-Belsen.

Mais lorsque la Croix Rouge française et l'Aumônerie des Prisonniers multipliaient les interventions à Genève pour les déportés auprès de la Croix Rouge internationale, on ne manquait pas de nous rappeler ce refus de la France à la conférence de Tokyo.

J.R.